Soixante-quatorzième année. — N° 289. Le Numéro : 1 fr. 50. Jeudi 3 Décembre 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ETAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS
ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

ABONNEMENTS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, PARIS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
France, Colonies et Pays de protectorat français.....	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger :			
Pays accordant 50 0/0 sur les tarifs postaux.....	525 »	285 »	155 »
Autres pays.....	680 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 1054 du 2 décembre 1942 portant organisation du ministère de l'information (p. 3985).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Chef du Gouvernement.

Décret n° 3626 du 2 décembre 1942 nommant le secrétaire général du ministère de l'information (p. 3986).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés nommant les membres et les bureaux des conseils départementaux de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme (p. 3986).

Arrêté portant nomination (administration préfectorale) (p. 3987).

Arrêté portant démission d'office d'un maire (p. 3987).

Arrêtés portant nominations, suspension de fonctions et révocations (commissaires de police) (p. 3987).

Ministère de la justice.

Arrêté portant rappel à l'activité et délégation de fonctions (magistrature) (p. 3987).

Arrêtés portant nominations (tribunaux de commerce) (p. 3987).

Arrêté portant acceptation de démission, nominations et conférant l'honorariat (officiers publics ou ministériels) (p. 3987).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêtés des 2 et 5 octobre 1942 portant remise de débets (p. 3987).

Arrêté du 13 novembre 1942 approuvant le transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 3987).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Arrêté du 17 novembre 1942 autorisant la validation des services accomplis par les agents temporaires chargés dans les départements de la lutte contre les ennemis des cultures (p. 3988).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 20 novembre 1942 fixant, pour 1943, les épreuves du concours pour la première partie du professorat industriel A (sciences industrielles, aspirants) et pour l'admission à l'école nationale préparatoire à l'enseignement dans les collèges techniques (p. 3988).

Liste des élèves de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres, qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur (p. 3988).

Ministère de la production industrielle et des communications.

Décret n° 3515 du 18 novembre 1942 relatif à une modification du « comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics » (p. 3988).

Décrets n°s 3516 et 3517 du 18 novembre 1942 relatifs à la création d'un comité d'organisation des entreprises d'équipement électrique et portant nomination du président et des membres de ce comité (p. 3988).

Arrêté portant relèvement de fonctions (service des fabrications dans l'industrie) (p. 3989).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Arrêté du 23 novembre 1942 portant inscription aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 3989).

Arrêté nommant un délégué général du secrétaire d'Etat à la guerre (p. 3992).

Arrêté du 19 novembre 1942 portant remise de débet (p. 3992).

Arrêté rapportant une promotion (troupes coloniales) (p. 3992).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis de retrait et d'agrément de représentants responsables (p. 3992).

Avis relatif au tirage de la vingt-deuxième tranche de la loterie nationale 1942 (p. 3992).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Avis de concours pour la désignation d'agrégés des écoles nationales vétérinaires (rectificatif) (p. 3992).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaire (p. 3992).

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES COMMUNICATIONS

Tarifs de transport présentés à l'homologation par les chemins de fer d'intérêt général (p. 359 *a* à 362 *a*).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Avis concernant les opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations (1er août au 30 septembre 1942) (p. 3992).

LOIS

LOI n° 1054 du 2 décembre 1942 portant organisation du ministère de l'information.

Le chef du Gouvernement,

Vu les actes constitutionnels n°s 12 et 12 *bis*;

Le conseil de cabinet entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le poste de secrétaire général au ministère de l'information, supprimé par la loi du 12 mai 1942, est rétabli.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à l'information et le ministre secrétaire d'Etat à l'economie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 2 décembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Par le chef du Gouvernement:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

PIERRE CATHALA.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

CHEF DU GOUVERNEMENT

Décret n° 3616 du 2 décembre 1942 nommant le secrétaire général du ministère de l'information.

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;
Le conseil de cabinet entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bonnefoy (Auguste-René) est nommé secrétaire général au ministère de l'information.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à l'information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 2 décembre 1942.

PIERRE LAVAL.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Conseil départemental de l'Allier.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 7 août 1942 portant institution de conseils départementaux,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil départemental de l'Allier:

MM.

Boyer (René), membre de la commission administrative de l'Allier, adjoint au maire de Moulins.
Brun (Arthur), maire du Montet.
Chabrol (Jacques), conseiller général du canton du Mayet-de-Montagne, maire du Mayet-de-Montagne.
Delaume (Joseph), maire de Bourbon-l'Archambault.
Gervais (André), membre de la commission administrative de l'Allier.
Giraud (Léon), membre de la commission administrative de l'Allier.
Gozard (Georges), maire de Cerilly.
Labussière (André), membre de la commission administrative de l'Allier, maire de Chantelle.
Léger (Pierre-Victor), conseiller général du canton de Vichy, maire de Vichy.
Maurice (Emile), membre de la commission administrative de l'Allier, conseiller général du canton de Lurcy-Lévy, maire de Lurcy-Lévy.
Méchain (Raoul), maire de Montluçon.
Régnier (Marcel), membre de la commission administrative de l'Allier.
Rives (Paul), membre de la commission administrative de l'Allier, conseiller général du canton d'Escurolles, maire de Bellerive-sur-Allier.
Rousset (Charles), maire de Lapalisse.
Tillie (Henri), maire de Jaligny.
Trapenard (Auguste), membre de la commission administrative de l'Allier, conseiller général du canton d'Ebreuil.
Verneiges (Louis), maire d'Huriel.

Art. 2. — Le bureau du conseil départemental est composé ainsi qu'il suit:

Président.

M. Verneiges (Louis).

Vice-présidents.

MM. Labussière (André), Régnier (Marcel).

Secrétaires.

MM. Gervais (André), Léger (Pierre-Victor), Maurice (Emile), Rives (Paul).

Art. 3. — Le préfet de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 2 décembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Conseil départemental du Cantal.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 7 août 1942 portant institution de conseils départementaux,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil départemental du Cantal:

MM.

Besson (Fernand), membre de la commission administrative du Cantal, conseiller général du canton de Chaudesaigues.
Bonnet (Pierre), président de la délégation spéciale de Vic-sur-Cère.
Chalvignac (Richard), membre de la commission administrative du Cantal, conseiller général du canton de Salers.
Fonteille (Marc), membre de la commission administrative du Cantal, conseiller général du canton de Riom-ès-Montagne.
Grèze (Joseph), conseiller municipal de Saint-Flour.
Joly (Antony), maire d'Aurillac.
Liboulon (Marcel), membre de la commission administrative du Cantal.
Mezard (Jean), membre de la commission administrative du Cantal.
Montel (Léon), président de la délégation spéciale de Saint-Cernin.
Parlier (Léon), conseiller général du canton d'Allanche, président de la délégation spéciale d'Allanche.
Peschaud (Hector), conseiller général du canton de Murat, maire de Murat.
Plates (Paul), membre de la commission administrative du Cantal, adjoint au maire d'Aurillac.
Ribeyre, maire de Molompize.
Robert, conseiller d'arrondissement du canton de Laroquebrou, maire de Gros-de-Montvert.
Rouchy (Pierre), maire de Pleaux.
Roudergues, conseiller d'arrondissement du canton de Maurs, maire de Saint-Etienne-de-Maurs.
Sarrauste de Menthières (Elie), membre de la commission administrative du Cantal, maire de Lacapelle-del-Fraisse.
Souqual, maire de Saint-Mamet.
Talandier (Georges), maire de Salvignac.
Tyssandier, maire de Lanobre.
Vert (Jules), maire de Saint-Flour.

Art. 2. — Le bureau du conseil départemental est composé ainsi qu'il suit:

Président.

M. Joly (Antony).

Vice-présidents.

MM. Fonteille (Marc), Parlier (Léon).

Secrétaires.

MM. Besson (Fernand), Bonnet (Pierre), Talandier (Georges).

Art. 3. — Le préfet du Cantal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 2 décembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 7 août 1942 portant institution de conseils départementaux,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil départemental du Puy-de-Dôme:

MM.

Bernard (Claude), maire de Tauves.
Besse, conseiller général du canton de Saint-Dier, maire de Domaize.
Boste (Hugues), conseiller général du canton de Vic-le-Comte, maire de Vic-le-Comte.
Buisson (Albert), membre de la commission administrative du Puy-de-Dôme, conseiller général du canton d'Issoire.
Chamoret, conseiller d'arrondissement du canton de Viverols.
Col, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Anthème, maire de Saint-Romain.
Combre (Léon), membre de la commission administrative du Puy-de-Dôme.
Cotte, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Rémy-sur-Durolle, maire de Chabreloche.
Dousset (Emile), membre de la commission administrative du Puy-de-Dôme, conseiller général du canton de Saint-Germain-Lembron, maire du Breuil-sur-Couze.
Faldidès (Albert), maire de Billom.
Fenolhac, conseiller général du canton de Combronde.
Fontbonne (Edouard), maire de Jumeaux.
Gamot (Louis), membre de la commission administrative du Puy-de-Dôme.
Gardette (Antoine), maire de Courpière.
Girard-Rodier, conseiller général du canton de Saint-Amand-Tallende.
Godonnèche (Paul), conseiller général du canton de la Tour-d'Auvergne, maire de la Tour-d'Auvergne.
Granet (Raymond), maire de Monestier.
Grasset (Raymond), membre de la commission administrative du Puy-de-Dôme, conseiller général du canton de Riom-Ouest.
Guyot (Alexis), conseiller général du canton de Menat, maire de Blot-l'Eglise.
Herody, maire de Vertaizon.
Jahot (Albert), membre de la commission administrative du Puy-de-Dôme.
Jaffeux (Pierre), membre de la commission administrative du Puy-de-Dôme, conseiller général du canton de Maringues, maire de Maringues.
Labas (Joseph), conseiller général du canton de Pontaumur, maire de Glat.
Lachal (Raymond), membre de la commission administrative du Puy-de-Dôme, conseiller général du canton d'Ambert, maire d'Ambert.
Lacour, conseiller général du canton d'Aigueperse.
Marignier, maire de Joze.
Michel (André), conseiller général du canton de Montaigut-en-Combraille, maire de Montaigut-en-Combraille.
Moinard (Germain), conseiller général du canton de Randan, maire de Randan.
Moreau, conseiller général du canton de Bourg-Lastic, maire de Messeix.
Moulin (Jean-Baptiste), conseiller général du canton de Lezoux, maire de Lezoux.
Ollier (Jean-Baptiste), maire de Saint-Germain-l'Herm.
Page, conseiller général du canton de Veyre-Monton, maire des Martres-de-Veyre.
Pipet (Elie), conseiller général du canton de Besse, maire de Besse.
Pourrat, conseiller général du canton de Cunlhat.
Pouvet, conseiller général du canton d'Herment, maire de Sauvagnat-près-Herment.
Roche (Louis), conseiller d'arrondissement du canton de Champeix, maire de Champeix.
Sardier (Albert), conseiller général du canton de Manzat.
Savinel (Antoine), conseiller d'arrondissement du canton d'Ardes, maire de Novacelles.
Vallon, conseiller d'arrondissement du canton d'Ardes-sur-Couze.

Art. 2. — Le bureau du conseil départemental est composé ainsi qu'il suit:

Président.

M. Grasset (Raymond).

Vice-présidents.

MM. Buisson (Albert), Lachal (Raymond).

Secrétaires.

MM. Combre (Léon), Dousset (Emile), Gamot (Louis), Jabot (Albert), Jaffeux (Pierre).

Art. 3. — Le préfet du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 2 décembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Administration préfectorale.

Par arrêté du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 2 décembre 1942, M. Flach-(Georges), licencié en droit, a été nommé conseiller de 1re classe, au conseil de préfecture interdépartemental de Versailles.

Maires.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que M. Dammarey (Alphonse), maire de la commune de Buysscheure (Nord), a contrevenu à la législation sur le ravitaillement,

Arrête:

M. Dammarey (Alphonse), maire de la commune de Buysscheure (Nord), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 11 novembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Commissaires de police.

Par arrêté du 25 novembre 1942:

M. Chauvet, commissaire divisionnaire, est nommé chef du service régional de la sécurité publique à Lyon, en remplacement de M. Cussonac (intérêt de service).

M. Aurousseau, commissaire divisionnaire de la police nationale, est chargé des fonctions de chef du fichier central et du service photographique.

Par arrêté en date du 1er décembre 1942, M. Johannel (Pierre), commissaire de 3e classe, 2e échelon, est suspendu de ses fonctions.

Par arrêté en date du 1er décembre 1942, M. Legrand (Pierre), commissaire de 2e classe, 2e échelon, à la direction générale de la police nationale, est révoqué de ses fonctions.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Magistrature.

Par arrêté du 28 novembre 1942, M. Jourdy, président honoraire de tribunal, est rappelé à l'activité et délégué dans les fonctions de président du tribunal de première instance de Dôle.

Tribunaux de commerce.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, en date du 2 décembre 1942, pris en application de la loi du 5 novembre 1941, ont été nommés:

Président du tribunal de commerce de Pau: M. Peborde (Raymond-Sylvain).

Juges titulaires audit tribunal: MM. Gramont (Paul-Victor) et Couget (Henri).

Juges suppléants audit tribunal: MM. Heid (Paul-Léon) et Ollbet (André-Eugène).

Par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, en date du 2 décembre 1942, pris en application de la loi du 5 novembre 1941, M. Pauche (Jean-Alexandre-François), juge suppléant au tribunal de commerce de Grenoble, a été nommé juge titulaire audit tribunal.

Officiers publics ou ministériels.

Par arrêté du 2 décembre 1942:

1° Est acceptée la démission de M. Enggasser (François-Xavier), huissier du tribunal de première instance de Vesoul (Haute-Saône).

2° Sont nommés:

M. Bouhours (Paul-Marie), notaire à la résidence de Bernay-en-Champagne, canton de Conlie (Sarthe), en remplacement de M. Bouhours (Paul-Constant), son père, démissionnaire.

M. Bruant (Roger-Henri-Marie), notaire à la résidence d'Orléans (Loiret), en remplacement de M. Lépine (Eugène-Ludovic), démissionnaire.

M. Friquet (Marie-Gilbert-Pierre-François), notaire à la résidence de Semblançay, canton de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Leclerc (Léonce), dont la démission a été acceptée.

M. Larher (Armand-François), notaire à la résidence de Plestin-les-Grèves, canton de ce nom (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Le Gac (Edouard-Jean-Marie), démissionnaire.

M. Malapert (Edouard-Pierre), notaire à la résidence de Châtillon-sur-Seine, canton de ce nom (Côte-d'Or), en remplacement de M. Doucet (Georges-Louis-Marie), démissionnaire.

M. Peltier (Raoul-Thimothée), notaire à la résidence de Crèvecœur-le-Grand, canton de ce nom (Oise), en remplacement de M. Griffoin (René-Marie), décédé.

M. Poissonnier (Louis-Léon-Joseph), notaire à la résidence de Roubaix, canton de ce nom (Nord), en remplacement de M. Poissonnier (Louis-Léon), son père, démissionnaire.

M. Thibault (François-Marie-André), notaire à la résidence de la Ferté-Saint-Aubin, canton de ce nom (Loiret), en remplacement de M. Claveau (Raymond-Stanislas), démissionnaire.

M. Flahaut (Alfred-Laurent-Emile-Marius), avoué près le tribunal de première instance de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Delozière (René-Victor-Félix), démissionnaire.

M. Bordier (Jacques), huissier du tribunal de première instance de Cosne (Nièvre), en remplacement de M. Perrin (François), démissionnaire.

M. Bouillard (Joseph-Gabriel-Marie), huissier du tribunal de première instance de Ploërmel (Morbihan), en remplacement de M. Quistrebert (Georges-Pierre-Marie), démissionnaire.

M. Briand (Julien-Pierre-Marie), huissier du tribunal de première instance de Baugé (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Plessis (Elie-René), décédé.

M. Demode (Maurice-Jean), huissier du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Demode (Léo-Jules-Emile), son père, démissionnaire.

M. Clavier (Pierre-Aristide-Ludovic-Camille), huissier du tribunal de première instance de Ploërmel (Morbihan), en remplacement de M. Le Huédé (Yves-Charles-Joseph), démissionnaire.

M. Dupont (Robert-Marie-Gustave), huissier du tribunal de première instance de Nevers (Nièvre), en remplacement de M. Dagoret de François de Boisgisson (Henri-Marie-Raymond), démissionnaire.

M. Grolleau (Raymond-Fernand-Charles-Louis), huissier du tribunal de première instance d'Orléans (Loiret), en remplacement de M. Beauchamp (Jean-Louis), démissionnaire.

M. Houtre (Georges-Emile), huissier du tribunal de première instance de Lure (Haute-Saône), en remplacement de M. Houtre (Jacques-Emile), son père, décédé.

M. Joest (Robert-Charles-Marcel), huissier du tribunal de première instance de Nancy (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Mouthier (Louis-Henri-Jean-Baptiste), démissionnaire.

M. Piette (Oscar-Zéphir-Jean-Gabriel), huissier du tribunal de première instance d'Avesnes (Nord), en remplacement de M. Pimbert (Ernest-Adolphe), décédé.

M. Portet (René-Paul), huissier du tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Chaux (Benjamin-Constant-Joseph), démissionnaire.

M. Thierry (Jean-Albert-Eugène), huissier du tribunal de première instance de Montdidier (Somme), en remplacement de M. Baron (Charles-Louis-Paul), mort pour la France.

M. Armand (André-Jean), commissaire-priseur à la résidence de Reims (Marne), en remplacement de M. Bonnard (Alexandre-Charles-Aimé), décédé.

3° L'honorariat est conféré à:

M. Denis (Marcel), ancien notaire à la résidence de Charles, canton de ce nom (Vosges).

M. Dodier (Louis-Jules), ancien notaire à la résidence de la Bazoche-Gouët, canton d'Authon (Eure-et-Loir).

M. Jouvin (Louis-Marie-Ernest), ancien notaire à la résidence d'Auxerre (Yonne).

M. Ponticourt (Henri-Etienne-Marie), ancien notaire à la résidence de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

M. Raimbault (Alphonse-Pierre), ancien notaire à la résidence de Vitré (Ille-et-Vilaine).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Remise de débets.

Par arrêté en date du 2 octobre 1942, il a été fait remise à M. Rambaldi, gérant du bureau auxiliaire de régie de Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône), de la moitié du débet mis à sa charge par décision du 15 décembre 1937.

Par arrêté en date du 5 octobre 1942, il a été fait remise à M. Jampy, contrôleur principal des contributions indirectes, ancien receveur sédentaire intérimaire à Marseille-Vieux-Port, des sommes, en capital et intérêts, restant dues sur le débet mis à sa charge par décision du 4 janvier 1940.

Sociétés d'assurances.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat aux finances en date du 13 novembre 1942, est approuvé, dans les conditions prévues par

l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société d'assurances à forme mutuelle contre les accidents, l'incendie et le vol Société agricole mutuelle d'assurances, ayant son siège social à Paris, 14, rue La Boétie, de la totalité du portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, de la société d'assurances et de réassurances à forme mutuelle contre les accidents et risques divers « La Responsabilité », ayant son siège social à Paris, 30, rue Le Peletier.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Concours pour la première partie du professorat « industriel A » (sciences industrielles, aspirants) et pour l'admission à l'école nationale préparatoire à l'enseignement dans les collèges techniques.

Par arrêté du 20 novembre 1942, à titre transitoire, pour l'obtention, en 1943, de la première partie du certificat d'aptitude au professorat « industriel, section A » (sciences industrielles, aspirants) et admission à l'école nationale préparatoire à l'enseignement dans les collèges techniques, les épreuves du concours, notées de 0 à 20, sont fixées comme il suit:

A. — *Epreuves écrites.*

	Coefficients.
1° Composition d'arithmétique, d'algèbre et de trigonométrie (durée: 4 heures)	3
2° Composition de géométrie, géométrie descriptive, géométrie analytique (durée: 4 heures)	3
3° Composition de physique (durée: 3 heures)	2
4° Composition de chimie (durée: 3 heures)	2
5° Epreuve de dessin industriel (durée: 4 heures)	1

B. — *Epreuves orales.*

1° Interrogations sur l'arithmétique, l'algèbre et la trigonométrie	3
2° Interrogations sur la géométrie, la géométrie descriptive, la géométrie analytique	3
3° Interrogations sur la physique	2
4° Interrogations sur la chimie	2
5° Manipulations de physique ou de chimie (durée: 2 heures)	2

Au cours de la séance de manipulations, les candidats remettront aux examinateurs leurs cahiers de travaux pratiques, à propos desquels des questions leur seront posées.

Les sujets de manipulations sont placés sous enveloppe fermée et tirés au sort par les candidats.

Les épreuves portent sur les matières du programme annexé au présent arrêté (1).

Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

(1) Les candidats pourront consulter ce programme: *a*) à la direction de l'enseignement technique, 110, rue de Grenelle, à Paris (7e), pour la zone occupée; hôtel Plaza, à Vichy, pour la zone non occupée; *b*) au siège de chaque inspection académique.

Liste de classement, par ordre de mérite, des élèves de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres sortis en 1942, qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

MM. Desgranges (Pierre), Vindreau (Henri), Offant (Louis).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Validation des services accomplis par les agents temporaires chargés, dans les départements, de la lutte contre les ennemis des cultures.

Aux termes d'un arrêté en date du 17 novembre 1942, les services effectués par les agents temporaires chargés de la lutte contre les ennemis des cultures dans les départements sont susceptibles d'être validés pour la retraite, conformément à l'article 10 de la loi du 14 avril 1924 et d'après les dispositions de l'article 17 du règlement d'administration publique du 2 septembre 1924.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES COMMUNICATIONS

Décret n° 3515 du 18 novembre 1942 relatif à une modification du « comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics ».

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 16 août 1940 portant organisation provisoire de la production industrielle;

Vu le décret du 5 décembre 1940 créant le « Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics »;

Sur la proposition du ministre d'Etat chargé de la délégation générale à l'équipement national, du secrétaire d'Etat à la production industrielle et du secrétaire d'Etat aux communications,

Décrétons:

Art. 1er. — L'alinéa 2 de l'article 1er du décret du 5 décembre 1940 est remplacé par le texte suivant:

« Ce comité comprend quatre membres. Il est assisté de deux commissions consultatives de douze membres représentant l'ensemble des professions du bâtiment et des travaux publics ».

Art. 2. — L'article 2 du décret du 5 décembre 1940 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont rattachées à l'une des dix-huit branches suivantes:

A. — *Bâtiment.*

« 1. Maçonnerie, démolition.
« 2. Ciment armé.
« 3. Bois.
« 4. Couverture, plomberie.
« 5. Fer.
« 6. Chaleur et ventilation.
« 7. Construction d'usines.
« 8. Peinture, vitrerie, miroiterie.
« 9. Aménagements intérieurs.

B. — *Travaux publics.*

« 1. Terrassements, grands ouvrages.
« 2. Travaux souterrains.
« 3. Travaux de chemins de fer.
« 4. Routes.
« 5. Constructions métalliques.
« 6. Travaux urbains.
« 7. Travaux d'hygiène publique.
« 8. Travaux maritimes et fluviaux.
« 9. Travaux à l'étranger ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Les noms de MM. Verger (Jules et Massing (Henri) cessent de figurer aux articles 6 et 7 du décret du 5 décembre 1940 dans l'énumération, donnée respectivement à ces deux articles, des membres des commissions consultatives et des directeurs des travaux des sous-comités du comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics.

Art. 4. — Le comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics remettra au comité auquel seront rattachées les entreprises d'équipement électrique (électricité du bâtiment et entreprises de travaux publics électriques) la documentation concernant ces entreprises.

La documentation sera remise telle qu'elle existera à la date de publication du présent décret.

Art. 5. — Des décisions conjointes des secrétaires d'Etat compétents détermineront, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent décret.

Une décision fixera notamment les bases du règlement financier à intervenir entre le comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics et le comité d'organisation auquel seront rattachées les entreprises d'installations électriques.

Art. 6. — Le ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national, le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat aux communications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 18 novembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national,
LUCIEN ROMIER.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
JEAN BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
ROBERT GIBRAT.

Décret n° 3516 du 18 novembre 1942 relatif à la création d'un comité d'organisation des entreprises d'équipement électrique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national, du secrétaire d'Etat à la production industrielle et du secrétaire d'Etat aux communications,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle,

Décrétons:

Art. 1er. — Il est créé un comité d'organisation des entreprises d'équipement électrique (C. O. E. E. E.)

Art. 2. — Ressortit de la compétence de ce comité l'ensemble des entreprises qui, mettant en œuvre des matériaux et du matériel électrique de toutes provenances, réalisent des ensembles destinés à produire, distribuer ou utiliser l'énergie électrique sous toutes ses formes. Toutes difficultés concernant le rattachement au comité d'entreprises dont l'activité intéresse également d'autres comités seront tranchées par décision du ministre d'Etat chargé de la délégation générale à l'équipement national, du secrétaire d'Etat à la production industrielle et du secrétaire d'Etat aux communications.

Art. 3. — Les entreprises ressortissant au C. O. E. E. E. sont classées en deux groupes professionnels correspondant, le premier à la grosse installation normalement utilisée dans les travaux publics, le second à la petite et moyenne installation normalement utilisée dans l'industrie, l'agriculture et les bâtiments.

Certaines entreprises peuvent appartenir aux deux groupes. A chaque groupe correspondant une commission consultative fonctionnera auprès du comité.

Art. 4. — Le comité comprend cinq membres, qui sont: le président responsable, les présidents des deux commissions consultatives et un membre de chaque commission consultative. Le président et les membres du comité sont nommés par décret contresigné par le

ministre d'Etat chargé de la délégation générale à l'équipement national, par le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat aux communications.

Art. 5. — Les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du C. O. E. E. sont confiées au chef des services techniques du cabinet du secrétaire d'Etat à la production industrielle.

Art. 6 — Le comité exerce pour la branche d'activité définie par l'article 2 ci-dessus l'ensemble des attributions dévolues aux comités d'organisation par la loi susvisée du 16 août 1940 à l'exception de celles qui ont été transférées aux répartiteurs chefs des sections de l'office de répartition des produits industriels par la loi du 10 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits industriels.

Art. 7.— Le président responsable est chargé de pourvoir à l'exécution des décisions prises par application de l'article 6 ci-dessus et d'assurer la coordination entre les organismes qui pourraient être constitués par le comité.

Il exerce, en outre, les pouvoirs qui lui seraient délégués par ledit comité.

Art. 8. — Chacune des deux commissions consultatives est réunie par son président ou à la demande du président responsable du comité. Ce dernier peut, en outre, réunir sous sa présidence les deux commissions en séance plénière. Chaque commission consultative apporte au comité les vœux des professions et donne son avis motivé sur toute question qui lui serait posée par le comité. Cet avis, demandé obligatoirement avant l'adoption des décisions réglementaires du comité, doit figurer dans le procès-verbal de la commission et la décision correspondante porte référence à cet avis.

Art. 9. — Les fonctions des membres du comité sont attribuées à titre personnel. En cas d'absence du président, le commissaire du Gouvernement agissant par délégation du ministre d'Etat chargé de la délégation générale à l'équipement national, du secrétaire d'Etat à la production industrielle et du secrétaire d'Etat aux communications peut désigner un autre membre du comité pour exercer les fonctions de président responsable.

Art. 10. — Les décisions du comité sont notifiées sans délai au commissaire du Gouvernement. Elles ne sont exécutoires qu'après avoir été revêtues de son approbation.

Le commissaire du Gouvernement a libre accès dans les bureaux du comité et peut se faire communiquer tout document et exiger toute explication qu'il juge utile. Il est obligatoirement convoqué à toutes les réunions du comité. Il contresigne les procès-verbaux des séances, il peut déléguer ses pouvoirs à tel fonctionnaire de son choix.

Art. 11. — Le président responsable, les membres et l'ensemble des collaborateurs du comité sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 378 du code pénal.

Art. 12. — Le comité d'organisation des entreprises d'équipement électrique est doté de la personnalité civile.

Art. 13. — Des arrêtés du ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national, du secrétaire d'Etat à la production industrielle et du secrétaire d'Etat aux communications régleront les rapports administratifs et financiers entre le C. O. E. E. E., d'une part, le comité général d'organisation du commerce créé par décret du 4 mai 1941, et le comité d'organisation de la distribution et de la vente du matériel électrique et radioélectrique, institué par arrêté du 19 septembre 1941 au sein du comité général d'organisation du commerce, d'autre part.

Art. 14. — Le ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national, le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat aux communications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 18 novembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national,

LUCIEN ROMIER.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

JEAN BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat aux communications,

ROBERT GIBRAT.

Décret n° 3517 du 18 novembre 1942 portant nomination du président et des membres du comité d'organisation des entreprises d'équipement électrique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle;

Vu le décret du 18 novembre 1942 portant création du comité d'organisation des entreprises d'équipement électrique;

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national, du secrétaire d'Etat à la production industrielle et du secrétaire d'Etat aux communications,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité d'organisation des entreprises d'équipement électrique:

MM. Boulay de La Meurthe (Emmanuel), Esbran (Lucien), Verger (Jules), Lesens (Louis), Castelli (Jean).

Art. 2. — M. Boulay de La Meurthe exercera les fonctions de président responsable du comité d'organisation.

MM. Esbran et Verger présideront respectivement les commissions consultatives des deux groupes professionnels créés au sein dudit comité.

Art. 3. — Le ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national, le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat aux communications sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 18 novembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre d'Etat, chargé de la délégation générale à l'équipement national,

LUCIEN ROMIER.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

JEAN BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat aux communications,

ROBERT GIBRAT.

Service des fabrications dans l'industrie.

Par arrêté du 21 novembre 1942, les employés dont les noms suivent sont relevés de leurs fonctions, par application de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, à compter du lendemain du jour de notification dudit arrêté:

Sous-direction de Paris
du service des fabrications dans l'industrie.

Mlle Loin (Suzanne-Marie), expéditionnaire.
M. Pavie (Henri-Paul-Antoine), expéditionnaire.
Mlle Bathie (Marie-Léonie), employée de bureau.

Ils bénéficieront, dans cette position, des dispositions de l'article 2 de ladite loi.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Légion d'honneur et Médaille militaire.

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 5 septembre 1939,

Arrête:

Article unique. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

LÉGION D'HONNEUR

POUR OFFICIER

(Pour prendre rang du 23 septembre 1942.)

GUYOT D'ASNIERES DE SALINS (Pierre-Albert), capitaine au 12e rég. de dragons: officier remarquable, ayant manifesté au cours de la campagne de 1939-1940 le même allant et le même sens du devoir qu'au cours de la grande guerre. Attaché auprès du chef de corps en raison de son ancienneté et de ses hautes qualités professionnelles, a tout fait pour prendre au feu le commandement d'un escadron de chars dès le début des opérations actives. A la tête de sa troupe a mené, le 22 mai 1940, à Mont-Saint-Eloy, une action vigoureuse comptant parmi les plus belles de 1re D. L. M. et au cours de laquelle il a capturé un colonel, 200 soldats ennemis et un important matériel.

PETITON SAINT-MARD (Stanislas), commandant du 4e groupe de reconnaissance divisionnaire: au cours des combats incessants du 11 au 29 mai 1940, s'est imposé à tous par son calme dans le danger. A fortement contribué par son courage personnel au succès de ses unités, notamment au cours de l'opération offensive sur Cambrai, le 22 mai, et dans la défense de Templemars, le 28. Au cours d'un combat de rues dans les faubourgs de Lille et dans une situation tragique a fait preuve, le 29 mai, d'un sang-froid magnifique et n'a cessé de se montrer aux endroits les plus dangereux jusqu'au moment où, en fin de journée, il a été gravement blessé.

TIIOUMIN (Richard-Lodors), chef de bataillon au 21e rég. d'infanterie: commandant de bataillon dont la sûreté des décisions prises sous le feu de l'ennemi n'a d'égale que son sang-froid et son calme dans les situations les plus périlleuses. Mis à la disposition du colonel commandant le 60e rég. d'infanterie, s'est fait particulièrement remarquer les 5 et 6 juin 1940, sur la Somme, au combat de Fourdrinoy, où, chargé de la défense de ce point d'appui et ayant été contre-attaqué par des forces très supérieures en nombre, leur a opposé une résistance opiniâtre et a su assurer ensuite le repli de ses éléments malgré la pression continue de l'ennmi et remettre son unité à la disposition de son chef de corps en état de continuer la lutte. Par la suite, sur l'Oise et jusqu'à la Loire, a splendidement commandé et entraîné son bataillon. Encerclé, s'est dégagé deux fois de vive force en prenant part lui-même au combat rapproché.

VOHLGEMUTE (Charles), capitaine au 60e rég. d'infanterie: officier d'une admirable bravoure, adoré de ses subordonnés, a, complètement encerclé dès sept heures du matin, le 5 juin 1940, par un ennemi dix fois supérieur en nombre, lutté avec une énergie farouche pendant quatorze heures. Ame de la résistance, a maintenu sur place sa troupe animée par son exemple jusqu'à l'épuisement total de ses munitions.

DE WIDERSPACH - THOR (Denis-Marie-Henry), capitaine au 8e rég. de tirailleurs marocains: officier d'élite, enthousiaste et brave. Le 8 juin 1940, près de Catheux, chargé de protéger avec sa compagnie le repli de son bataillon vivement pressé par l'ennemi, s'est dépensé sans compter sur la ligne de feu, à la tête de ses hommes, faisant preuve d'un mépris absolu du danger, suscitant l'admiration générale. Au cours du décrochage de son unité, resté le dernier sur le terrain du

combat, a relevé et emporté avec l'aide d'un tirailleur un officier blessé, malgré la violence du bombardement et du tir des armes automatiques ennemies. A été grièvement blessé au cours de la journée du lendemain en abordant avec une poignée d'hommes un village tenu par l'ennemi.

(Pour prendre rang du 8 octobre 1942.)

BIAIS (André), lieutenant au 91e rég. d'artillerie: commandant de batterie de grande valeur, calme et résolu. Dans l'impossibilité d'emmener ses pièces, les a fait sauter, après avoir épuisé toutes ses munitions, et a rejoint avec le plus grand sang-froid le point de regroupement fixé, ramenant tout son personnel bien que talonné par l'ennemi. Grièvement blessé, le 14 juin 1940, à la Fère-Champenoise, a dû subir l'amputation du bras gauche.

POUR CHEVALIER

(Pour prendre rang du 9 juin 1940.)

DESROUSSEAUX DE VANDIERES (Edouard-Jean), lieutenant au 4e rég. de cuirassiers: magnifique officier de cavalerie, d'un allant et d'un entrain endiablés. Chargé, le 31 mai 1940, à Dunkerque, de commander un escadron composé des derniers chars Somua de la 1re et de la 3e D. L. M., a rempli sa mission de protection des 1er, 2 et 3 juin, s'engageant et contre-attaquant sans arrêt, réussissant à contenir un ennemi très supérieur en nombre. Payant constamment de sa personne, ayant eu son propre char détruit, a tenu jusqu'au 3 juin au soir; bien que deux fois blessé, ne s'est laissé évacuer qu'après avoir perdu sous le feu de l'adversaire toutes ses blindées et donné des ordres pour l'évacuation des équipages restants.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1942.)

BUSEINE (Maurice), lieutenant au 100e rég. d'infanterie: excellent officier, ayant fait preuve d'une grande valeur morale et d'une très grande bravoure. A été grièvement blessé, le 18 juin 1940, alors que, sans souci du danger, il organisait la position de sa section. Atteint de mutilation grave de la main droite.

PRUNETTI (Jean), capitaine commandant la 368e compagnie du train de Q. G.; officier d'une haute valeur morale et d'un dévouement absolu. A été grièvement blessé, le 15 mai 1940, dans l'accomplissement d'une mission à Elny, devant Dun, au cours d'un bombardement de l'artillerie ennemie.

PROUVERELLE (Edmond-Albert), lieutenant au 13e rég. de dragons: officier de tout premier ordre, d'un courage calme et d'une ardeur qui ne s'est jamais démentie au cours de la campagne. Après s'être particulièrement distingué au cours d'une contre-attaque en reprenant à l'ennemi une pièce d'artillerie qu'il a accrochée lui-même à son tracteur, a fait preuve, le 28 mai 1940, à Caestre, des plus belles qualités de décision et d'audace. Chargé d'interdire aux chars allemands une zone particulièrement menacée, a, par ses heureuses dispositions, détruit huit chars ennemis, dont deux mis hors de combat par son tir personnel, et a complètement jugulé des tentatives de l'adversaire. A, par la suite, montré une fois de plus, au cours de la retraite, la plus vigoureuse initiative, faisant ainsi preuve jusqu'au bout des plus brillantes qualités d'un véritable chef et d'un infatigable entraîneur d'hommes.

TEYSSIER (René-Louis), capitaine au 5e rég. de tirailleurs marocains: commandant de compagnie d'accompagnement calme et brave. S'est distingué au cours des combats sous le Quesnoy. Grâce à un emploi judicieux de ses mitrailleuses, engins et canons de 25, a mis hors de combat sept chars adverses. A donné le plus bel exemple d'intrépidité en attaquant personnellement avec une mitrailleuse un char-canon qui appuyait une attaque ennemie et a réussi à mettre le personnel de ce char hors de combat en tirant une bande de cartouches entre le volet ouvert de cet engin. Au cours de cette action, a été blessé par un deuxième char avec lequel il avait engagé à courte distance un nouveau et inégal duel.

BARDEL (Francisque), lieutenant au 5e rég. de tirailleurs marocains: officier d'une bravoure remarquable. Le 17 mai 1940, voyant les occupants d'un blockhaus ami hors de combat, a pris l'initiative de se porter en avant, sous le feu incessant de l'ennemi, pour occuper cet ouvrage. Servant lui-même la mitrailleuse et aidé seulement d'un sergent indigène et d'un caporal français, a arrêté l'assaillant pendant trois heures et demie. N'a quitté l'ouvrage que lorsque celui-ci fut détruit et sa pièce mise hors de service par l'artillerie ennemie.

DANTRAS (Henri-Alphonse), capitaine au 60e rég. d'infanterie: commandant de compagnie remarquable à tous les points de vue. Le 27 mai 1940, en plein jour, ayant à porter sa compagnie sur la Somme à travers un terrain vu de l'ennemi et battu par son artillerie, a su mener à bien cette mission délicate malgré de violents bombardements. Pendant neuf jours, a tenu la position sur un très large front, sans appui d'artillerie, presque sans soutien d'infanterie, déployant une activité digne d'éloges, repoussant de nombreuses tentatives d'incursions de l'ennemi. Enfin, le 5 juin, pendant l'attaque allemande, grâce à son sang-froid et à son ascendant sur ses hommes et bien que ne pouvant avoir que de précaires liaisons avec trois de ses sections, a tenu tête à l'ennemi pendant toute la journée dans le village de Picquigny, complètement encerclé et soumis à des tirs d'artillerie extrêmement violents, épuisant toutes ses munitions; a montré ainsi un magnifique exemple de ténacité et de haute conception du devoir.

MAQUET (André-Pierre-Emmanuel), lieutenant au 60e rég. d'infantrie: commandant de compagnie qui a montré pendant toute la campagne des qualités manœuvrières et une énergie remarquables. Le 5 juin 1940, a réussi à s'emparer du village de Fourdrinoy, grâce aux dispositions judicieuses qu'il avait prises et à l'entrain qu'il a su communiquer à sa compagnie, puis a résisté victorieusement à une contre-attaque déclanchée au cours de la nuit suivante, malgré des pertes sévères et en particulier la mort de trois chefs de section et la mise hors de combat du quatrième. A montré par la suite, au cours d'engagements sur la Poix, sur l'Oise et sur la Loire les mêmes qualités de clairvoyance, de commandement et d'énergie qui le désignent comme un officier de premier ordre et tout à fait complet.

(Pour prendre rang du 8 octobre 1942.)

POMMIER (Nestor), lieutenant au 45e bataillon de chars de combat: chef de section d'un courage, d'un allant et d'un esprit de devoir remarquables. S'est distingué à plusieurs reprises, notamment le 15 mai 1940 où, par son action rapide et énergique, il a permis à une compagnie d'infanterie encerclée par l'ennemi de se dégager. Le 12 juin, ayant reçu la mission de soutenir un détachement de chars d'un autre bataillon fortement attaqué, a engagé le combat contre un nombre supérieur de chars lourds ennemis. A eu sa section détruite, mais a contribué à arrêter la progression de l'ennemi. A été légèrement blessé à son poste de combat dans son appareil, mis en flammes par un obus antichars.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 31 juillet 1942.)

AUDOUX (Gaston), adjudant au 32e rég. d'infanterie: excellent chef de section. Le 14 juin 1940, à Broussy-le-Grand, alors que son bataillon effectuait sur ordre un décrochage difficile, a fait preuve de courage et de décision en participant à l'établissement d'une base de feu destinée à dégager sa compagnie surprise en plein repli par le tir de deux mitrailleuses ennemies embusquées à faible distance. N'a pas hésité à attaquer à la grenade les assaillants qui s'étaient approchés pour tenter de réduire les armes automatiques au silence. A été grièvement blessé au cours de l'action.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1942.)

ALLARD (Henri), soldat au 73e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par balle, le 9 juin 1940, à son poste de combat, à Rethel. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras droit.

BASTIN (Albert), canonnier au 15e rég. d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'abus dans l'accomplissement de sa mission, le 3 juin 1940. A perdu l'œil gauche.

BERDOU (Edouard), cavalier au 4e rég. de dragons portés: cavalier courageux. A été grièvement atteint par rafale de mitraillette, le 26 mai 1940, au cours d'un engagement de son unité à Lorette. Atteint d'impotence fonctionnelle de la main droite.

BOURLET (Emile), brigadier au 120e rég. d'artillerie: gradé brave et dévoué. Blessé le 4 juin 1940, au bois Zeleu, au cours d'un bombardement de la position, a fait preuve du plus grand sang-froid et d'une complète abnégation jusqu'à ce qu'il puisse être évacué, donnant le plus bel exemple au personnel de sa batterie. Atteint de mutilation de la main droite.

BRANQUART (Alfred), soldat au 127e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 10 juin 1940, à son poste de combat à Perthes. A perdu l'œil gauche.

CHATELAIN (Charles), soldat au 110e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé à la tête par éclat d'obus, à son poste de combat, à Dunkerque, le 30 mai 1940.

COISNE (Jean), soldat au 124e rég. d'infanterie: soldat courageux et dévoué. A été très grièvement blessé par balle, le 18 mai 1940, à son poste de combat à Artres.

COUDEVILLE (Léon), sapeur au 2e rég. du génie: sapeur dévoué et consciencieux. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 1er juin 1940, au cours d'un violent bombardement de l'artillerie ennemie à Bray-Dunes.

DACHICOURT (Gontran), soldat au 33e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 9 juin 1940, à son poste de combat à Rethel. Amputé de l'avant-pied gauche.

DANSET (Maurice), canonnier au 215e rég. d'artillerie: canonnier courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclat de bombe, le 2 juin 1940, à son poste de combat à Leffrinkhoucke. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras droit.

DECAMPS (Emile), canonnier au 1er bataillon d'ouvriers d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 20 mai 1940, à son poste de combat à Douai. Atteint de mutilation de la main gauche.

DECLE (René), maréchal des logis au 103e rég. d'artillerie: excellent sous-officier. A été grièvement blessé par éclats de bombe, le 14 juin 1940, à son poste de combat à Chesyles, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie. A perdu l'œil droit.

DEFOSSE (François), pionnier au 411e rég. de pionniers: pionnier brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats de bombe, le 17 mai 1940, à son poste de combat à Marcoing.

DEGROS (Arthur), sergent au 51e rég. d'infanterie de forteresse: excellent sous-officier. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 29 mai 1940, à son poste de combat, à Dunkerque. Atteint d'impotence fonctionnelle de la jambe droite.

DEGRYSE (Jules), soldat à la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration: soldat dévoué et consciencieux. A été grièvement blessé le 21 mai 1940, aux environs de Noyelle-sur-Somme, dans l'accomplissement de sa mission. Atteint d'impotence fonctionnelle de la main gauche.

DELAPLACE (Henri), sergent au 84e rég. d'infanterie de forteresse: excellent sous-officier. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 19 mai 1940, à son poste de combat à Assevent. Atteint de mutilation de la main droite.

DELBRUYERE (Alfred), soldat au 514e rég. régional: soldat courageux et dévoué. A été grièvement atteint à la tête par éclats de bombe à son poste de combat, le 30 mai 1940, au cours d'un violent bombardement.

DELEBARRE (Raoul), conducteur à la 1re compagnie du train auto: conducteur consciencieux et dévoué. A été grièvement blessé par balle dans l'accomplissement de sa mission, à Arques, le 23 mai 1940.

DESMARCHELLIER (Adolphe), pionnier au 401e rég. de pionniers: pionnier brave et dévoué. A été grièvement blessé par balle, le 24 mai 1940, à son poste de combat à Bily-Montigny.

AUVRAY (Jean), maréchal des logis au 4e rég. d'artillerie (111e batterie d'instruction): gradé énergique et courageux. A été grièvement blessé à la tête par éclats d'obus, le 15 juin 1940, au cours de la défense du pont de Boulages.

BOUSSARD (André), caporal au 246e rég. d'infanterie: gradé courageux et énergique. A été grièvement atteint de plaies multiples par éclats d'obus, le 16 mai 1940, à Pouilly, alors que s'étant porté au-devant de l'adversaire avec un détachement de soldats isolés dont il avait pris le commandement, il tentait de lui interdire le passage d'un pont sur la Meuse.

CHRISTENSEN (Eric), caporal au 11e rég. étranger d'infanterie: gradé énergique et courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus multiples, le 18 juin 1940, en participant à la défense d'une position dans le village de Saint-Germain-sur-Meuse. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras gauche.

DANCKAERTS (Jean), chasseur au 71e bataillon de chasseurs à pied: chasseur très courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 12 juin 1940, à son poste de combat aux environs de Soissons, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie. A perdu l'œil gauche. Mutilé de la face.

DEMANGEON (Gustave), sergent au 26e bataillon de chasseurs alpins: excellent sous-officier, énergique et courageux. A été grièvement blessé par balle, le 8 juin 1940, à Nampteuil-sur-Murret, alors qu'il effectuait une reconnaissance de terrain en vue de la mise en batterie de sa section de mitrailleuses.

DOZIERES (René), chasseur au 1er bataillon de chasseurs à pied: chasseur brave et dévoué. A été grièvement blessé par balle, le 27 mai 1940, alors qu'avec son unité il tentait d'interdire à l'ennemi le passage du canal de la Bassée. Atteint d'impotence fonctionnelle de la jambe gauche.

DUCHERE (Raymond), chasseur au 81e bataillon de chasseurs à pied: chasseur courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus à la tête, le 21 mai 1940, à Wissembourg, alors qu'il résistait énergiquement à une attaque ennemie. A perdu l'œil gauche.

DUMONT (Lucien), cavalier au 1er groupe de reconnaissance de corps d'armée: cavalier brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 16 mai 1940, alors qu'il défendait avec courage et énergie le P. C. de son général, tué lui-même au cours du violent bombardement effectué par l'ennemi. Amputé du bras droit.

DEMON (Pierre), soldat au 115e rég. d'infanterie: chef de pièce courageux et énergique. A été grièvement blessé par balle et éclat d'obus, le 13 juin 1940, à son poste de combat, à Oyes. Blessé de la face.

HODINET (Marcel), brigadier au 25e rég. d'artillerie: gradé énergique et courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 13 juin 1940, à Châlons-sur-Marne, alors que, par le tir de sa pièce de 75, il avait arrêté l'avance de l'adversaire, lui détruisant de nombreux chars et lui causant de fortes pertes.

LEBLANC (René), soldat au 6e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats de torpille, le 31 mai 1940, à son poste de combat, à Rethel, au cours de l'attaque de sa tranchée par l'ennemi. Amputé de la jambe droite.

MAUMY (Pierre), soldat au 136e rég. d'infanterie: soldat courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 14 juin 1940, aux environs de Montmédy, alors qu'avec son unité il tentait de s'opposer à l'avance ennemie.

PINCELLOTTI (Ferdinand), chasseur au 19e bataillon de chasseurs à pied: chasseur brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats de grenade, le 8 juin 1940, à son poste de combat près le Beaucamp, alors que par le tir de son fusil-mitrailleur il contenait l'avance ennemie

RIMBEAULT (René), caporal-chef au 16e bataillon de chasseurs à pied: excellent chef de groupe qui s'était déjà distingué sur la Sarre en septembre et octobre 1939. Le 24 mai 1940, lors de l'attaque ennemie devant Tannay, a été grièvement blessé alors qu'il transportait un de ses chasseurs mis hors de combat, après une farouche résistance. Amputé du pied droit.

SIMAR (Fernand), caporal-chef au 43e bataillon de chars: gradé courageux et énergique. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 16 juin 1940, à Parois, alors que, son char ayant été atteint par le tir de l'artillerie ennemie, il était sorti pour le réparer, malgré le feu adverse. A perdu l'œil droit.

STORTZ (Paul), soldat au 60e rég. d'infanterie: soldat énergique et courageux. A été grièvement blessé par éclats de grenade à son poste de combat, à Picquigny, au cours de l'attaque de la position occupée par son unité.

FOISSOTTE (Marcel), soldat au 514e rég. régional: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 1er juin 1940, à son poste de combat, à Zuydcoote, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie attaquant les unités prêtes à s'embarquer.

FORTIER (Georges), soldat au 146e rég. d'infanterie: soldat énergique et courageux. A été grièvement blessé par l'éclatement d'une mine, en Sarre, le 10 septembre 1939, au cours d'une progression de son unité. Amputé de la cuisse droite.

GUILLOT (Louis), caporal au 3e bataillon de chasseurs à pied: gradé brave et dévoué. A été grièvement blessé par balles, le 8 juin 1940, à son poste de combat, à Inval-Boiron, alors que son unité tentait de rompre l'encerclement ennemi. Atteint d'impotence fonctionnelle de la jambe gauche.

BRUNET (René), soldat au 123e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé à la face par éclat d'obus, le 9 juin 1940, à son poste de combat dans les Ardennes. A perdu la vision de l'œil droit.

CANTELOUP (Daniel), soldat au 213e rég. d'infanterie: soldat très courageux. A été grièvement blessé à son poste de combat, à Chemery, le 11 mai 1940. Atteint d'impotence fonctionnelle de l'épaule gauche.

CURUTCHET (Jean), tirailleur au 7e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur d'un courage et d'un sang-froid remarquables. A été grièvement blessé à son poste de combat, à Apach, le 24 décembre 1939. Amputé de l'avant-bras droit.

DIGHARRY (Alexandre), caporal au 18e rég. d'infanterie: gradé très courageux, volontaire pour servir au corps franc de son unité. A été grièvement atteint par rafale de mitraillette, le 9 juin 1940, à son poste de combat, à Rilly-sur-Aisne, après s'être distingué au cours d'une patrouille en avant des lignes. Amputé de la cuisse gauche.

LAFFITTE (Charles), canonnier à la 707e batterie du 409e rég. de D. C. A.: canonnier calme et dévoué. A été grièvement blessé par éclat de bombe, le 26 mai 1940, à son poste de combat, aux environs de Dunkerque, au cours d'une attaque de l'aviation ennemie. Amputé du bras gauche.

PAIN (Eugène), cavalier au 15e groupe de reconnaissance divisionnaire: cavalier brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat de bombe, le 15 juin 1940, au cours d'un bombardement de son unité par l'aviation ennemie, dans l'Aube.

DAVID (Marcel), soldat au 31e rég. d'infanterie: soldat dévoué et courageux. A été grièvement blessé par balles, le 15 juin 1940, à son poste de combat, aux environs de Suippes, au cours d'une attaque ennemie.

BIOT (Fernand), pionnier au 431e rég. de pionniers: pionnier courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 9 juin 1940, à son poste de combat, à Pont-de-l'Arche, au cours d'une attaque ennemie. A perdu la vision de l'œil droit.

LECLAIR (Louis), pionnier au 610e rég. de pionniers: pionnier courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus à la tête, le 5 juin 1940, à son poste de combat, à Grattepanche.

TATE (Yves), chasseur au 3e bataillon de chars: chasseur courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus à son poste de combat, aux environs de Beaumont, le 26 mai 1940.

FROGER (Abel), maréchal des logis au 2e groupe de reconnaissance de corps d'armée: excellent sous-officier, énergique et courageux. A été grièvement blessé par balle, le 12 mai 1940, à son poste de combat, à Baar-le-Nassan; n'a consenti à se laisser évacuer qu'après avoir passé les consignes à son remplaçant.

TROUETTE (Yves), soldat au 279e rég. d'infanterie: soldat courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclat de grenade, le 21 juin 1940, à son poste de combat, au col de Saint-Lein. Mutilé grave de la face.

BENALLOU LAZREG, mle 2642, tirailleur au 22e rég de tirailleurs algériens: tirailleur courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclats de grenade, le 17 juin 1940, alors qu'il assurait le service de son fusil-mitrailleur au cours d'une attaque ennemie à Putanges. Mutilé de la face.

CLOEREC (Mathurin), pionnier au 481e rég. de pionniers coloniaux: pionnier courageux et dévoué. A été grièvement blessé par balle, le 10 juin 1940, à son poste de combat, à Pont-à-Binson, au cours d'une attaque ennemie. Mutilé grave de la face.

COULON (Jules), chasseur au 10e bataillon de chasseurs à pied: chasseur courageux et très dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 23 mai 1940, à Blaregnies, au cours d'un bombardement de l'artillerie ennemie. Mutilé grave de la face.

DESVAGES (Victor), brigadier-chef au 22e groupe de reconnaissance de corps d'armée: gradé courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclat de bombe, le 14 juin 1940, à son poste de combat, à Pagny-sur-Meuse. Mutilé grave de la face.

DECLAS (André), soldat au 146e rég. d'infanterie de forteresse: soldat courageux et dévoué. Le 16 juin 1940, sa section ayant été chargée de protéger le repli de son unité à Chemery, a été grièvement blessé au cours d'un combat rapproché. Mutilé grave de la face. A perdu l'œil droit.

DRISS BEN DRIM, mle 4312, sergent au 3e rég. de tirailleurs marocains: sous-officier très courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 17 mai 1940, à son poste de combat, au Quesnoy, au cours d'un bombardement de l'artillerie ennemie. Grand mutilé de la face.

MULLER (Charles), caporal au 37e rég. d'infanterie de forteresse: gradé brave et courageux. A été grièvement atteint de plaies multiples par éclats d'obus, le 18 juin 1940, à son poste de combat, à Lorquin, alors qu'il assurait lui-même le service d'un fusil-mitrailleur au cours d'une attaque ennemie. Grand mutilé de la face.

TOUSE (Jean), soldat au 31e rég. régional de travailleurs: soldat dévoué et consciencieux. A été grièvement blessé par éclats de torpille, le 8 mai 1940, à son poste, à Charmes, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie. A perdu l'œil droit.

VALLON, soldat au 131e rég. d'infanterie: soldat d'une éclatante bravoure et d'un dévouement complet. Le 21 mai 1940, à Wargnies-le-Grand, se trouvant isolé avec une pièce de 25 qu'il conduisait, a été inopinément chargé d'une mission antichars dans une casemate inachevée; attaqué par des chars, l'un de ses camarades tué, a, devant un ennemi surgissant de toutes parts, bravement couvert avec son fusil-mitrailleur le repli de son chef et de ses camarades en demeurant volontairement le dernier dans le blockhaus en flammes. Les 30 et 31 mai 1940, a conduit par trois fois à travers les lignes de l'ennemi, et sous son feu, une camionnette de blessés de Loos à l'hôpital de Lille.

ROUX (Christian), maréchal des logis au 4e groupe de reconnaissance divisionnaire: excellent sous-officier mitrailleur et combattant magnifique. Au cours de l'opération offensive du 4e G. R. D. I. sur Cambrai, le 23 mai 1940, ayant, avec son groupe de mitrailleuses, atteint Fressies, s'y est défendu avec acharnement. Assailli de tous côtés, a lutté farouchement jusqu'au corps à corps et jusqu'à ce qu'il tombe sur sa pièce, frappé de multiples et graves blessures.

BIGUET, soldat au 134e rég. d'infanterie: volontaire pour conduire sur le pont de Gembloux, battu par le feu rapproché de l'ennemi, une chenillette tirant une remorque bourrée d'explosifs destinés à faire sauter le tablier du pont, a exécuté sa mission avec le plus parfait sang-froid. N'a pas hésité à descendre de sa voiture blindée, sous le feu adverse, pour assurer le bon placement de la remorque au milieu du pont. A ramené ensuite sa chenillette sans aucune avarie, grâce à son calme et à son courage.

LEGROS, brigadier au 17e groupe de reconnaissance de corps d'armée: gradé courageux et très dévoué. Très grièvement blessé à la colonne vertébrale et aux yeux, le 14 mai 1940, à Merlemont, près de son capitaine commandant, est parvenu, par son énergie, à ne pas tomber aux mains de l'ennemi. A complètement perdu un œil.

TOURNIER, sergent au 5e rég. de tirailleurs marocains: chef d'une pièce de 25 à une barricade, le 17 mai 1940, à la Capelle, a fait preuve de courage et d'une magnifique ténacité. Deux fois blessé et deux fois revenu à son poste, après pansement, a, par son énergie, fait échouer les attaques ennemies sur la barricade où il se trouvait. A, par son tir ajusté, détruit un char ennemi et a, par la suite, été blessé une troisième fois à son poste de combat.

LAHOUCINE, sergent au 5e rég. de tirailleurs marocains: sous-officier d'une bravoure et d'un dévouement exemplaires. Le 17 mai 1940, en plein combat, s'est offert volontairement pour accompagner son chef de section. S'est porté en avant avec lui, sous le feu incessant de l'ennemi, et a réoccupé un blockhaus violemment attaqué dont la garnison avait été mise hors de combat. Armé d'un fusil-mitrailleur, a contribué pendant trois heures et demie à défendre cet ouvrage, qu'il n'a quitté que sur l'ordre formel de son chef de section.

VENTURINI, cavalier au 91e groupe de reconnaissance de division d'infanterie: magnifique combattant. S'est battu avec une bravoure folle au cimetière de Wassigny. Son fusil-mitrailleur s'étant enrayé au cours d'une attaque allemande parvenue à distance d'assaut, a remis son arme en état sous le feu de l'ennemi et repris son tir jusqu'à ce qu'il soit roulé par l'explosion d'un obus, qui blessa son chargeur. A repris aussitôt le combat, debout au milieu du cimetière, le visage noir de poudre, son fusil-mitrailleur appuyé contre une tombe, vidant ses derniers chargeurs sur l'ennemi, qui s'était infiltré de toutes parts.

Les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Vichy, le 23 novembre 1942.

Gl BRIDOUX.

Nomination d'un délégué général.

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — M. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'armée Valette, directeur du contrôle et du contentieux, est nommé délégué général du secrétaire d'Etat à la guerre.

Art. 2. — Le délégué général aura autorité sur tous les organes et personnels dépendant du secrétariat d'Etat.

Art. 3. — Ce haut fonctionnaire reçoit une délégation permanente de la signature du secrétaire d'Etat pour toutes les affaires autres que celles que le secrétaire d'Etat se réserve personnellement, ou que lui impose la loi.

Cette délégation s'applique, en particulier, aux décisions à prendre concernant les réclamations contentieuses en matière administrative, ainsi qu'aux pourvois et aux réponses aux pourvois.

Le délégué général peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux directeurs, chefs des services et organes dépendant de son autorité, ainsi qu'au représentant du secrétaire d'Etat à Paris.

Fait à Vichy, le 2 décembre 1942.

Gl BRIDOUX.

Remise de débet.

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre, et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu l'article 13 de la loi du 29 juin 1852, modifiée par la loi du 12 décembre 1940;

La section des finances, de la guerre, de la marine, de l'aviation et des colonies du conseil d'Etat entendue,

Arrêtent:

Article unique. — Par mesure gracieuse, il est fait remise à la succession de M. Emile-Jean Vacher, de la somme de 32.844 fr. dont ce dernier a été constitué débiteur envers le Trésor public par décision en date du 8 août 1939 pour frais de pension et de trousseau de son fils Jean-Paul-Alfred, à l'école polytechnique, et des intérêts y afférents.

Fait à Vichy, le 19 novembre 1942.

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,
Gl BRIDOUX.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
PIERRE CATHALA.

TROUPES COLONIALES

Par arrêté en date du 26 mars 1942, la décision ministérielle insérée au *Journal officiel* du 7 juin 1940 portant promotion au grade de chef d'escadron d'artillerie coloniale, à titre temporaire pour prendre rang du 1er juin 1940, est annulée en ce qui concerne M. le capitaine d'artillerie coloniale Régnier (Paul-François-Henri), mort pour la France le 19 mai 1940.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurance The Legal Insurance Company Limited, ayant son siège à Londres, cessera, à partir du 19 janvier 1943, d'avoir un représentant responsable du payement des droits, taxes et pénalités exigibles, à raison de l'agence établie à Paris, 1, rue des Italiens, pour les assurances contre les risques d'incendie et dont les opérations sont limitées à la France.

La société étrangère d'assurance Württembergische und Badische Vereinigte Versicherungs-Gesellschaften A. G., ayant son siège à Heilbronn (Allemagne), a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 22 septembre 1942), un représentant responsable des droits, taxes et pénalités qui pourront être dus dans la métropole à raison de l'agence qui sera établie au Havre, 37, quai George-V, pour des assurances contre les risques de transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens, et dont les opérations s'étendront à la France continentale et à l'Algérie, étant précisé qu'une décision interviendra ultérieurement en ce qui concerne les droits, taxes et pénalités exigibles en Algérie.

Avis relatif au tirage de la vingt-deuxième tranche de la loterie nationale 1942.

Le tirage de la vingt-deuxième tranche de la loterie nationale 1942 aura lieu en présence du public, à Paris, le samedi 12 décembre 1942, à dix-neuf heures quarante-cinq.

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Avis de concours pour la désignation d'agrégés des écoles nationales vétérinaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 novembre 1942: page 3936, 2e colonne, au lieu de: « le 22 novembre 1943 pour le cinquième enseignement (anatomie pathologique et inspection des viandes) », lire: « le 13 décembre 1943 ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire (enseignement supérieur).

La chaire de thérapeutique de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille (chaire transformée) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à compter de la publication du présent avis, est accordé aux candidats à cette chaire pour faire valoir leurs titres.

Ce délai est de rigueur.

Les déclarations de candidature devront être faites en double exemplaire, l'un adressé au doyen de la faculté intéressée, l'autre au ministère de l'éducation nationale (direction de l'enseignement supérieur, 1er bureau), à Vichy, pour la zone non occupée, à Paris, pour la zone occupée.

Les enveloppes contenant les dossiers de candidature devront porter la mention « Candidature à une chaire d'enseignement supérieur ».

Caisse des dépôts et consignations.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Résultats concernant la période du 1er août au 30 septembre 1942.
(Paris, départements et colonies.)

	DÉPOTS	RETRAITS	EXCÉDENTS de dépôts.
	francs.	francs.	francs.
Du 1er au 15 août 1942	232.817.927 10	29.847.857 10	202.970.070 »
Du 16 au 31 août 1942	236.968.220 20	24.519.676 »	212.448.544 20
Du 1er au 15 septembre 1942	226.918.411 20	16.570.761 »	210.347.650 20
Du 16 au 30 septembre 1942	217.376.076 40	60.531.629 80	156.844.446 60
Excédents de dépôts du 1er août au 30 septembre 1942			782.610.711 »
Excédents de dépôts du 1er janvier au 30 septembre 1942			4.991.138.704 20

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. BAYON-TARGE.

(Supplément.)